

Amis de la Vie des Deux-Sèvres (79)

Rencontre du 9 mars 2026

Retour sur les différents articles sur la loi pour l'aide à mourir

Depuis le mois d'octobre, plusieurs articles ont traité du sujet.

Le texte de loi a été rejeté (en partie) en première lecture par le Sénat le 28 janvier 2026.

Il a été adopté en deuxième lecture par l'Assemblée Nationale le 25 février et repartit au Sénat.

Nos réflexions :

« Je peux légiférer contre la douleur pas pour la mort » de Céline Cukierman et on relève que :

« Le Président de la République semble déterminé à faire de cette loi son ultime héritage sociétal » ainsi que Olivier Falorni, auteur de la proposition de loi, membre de l'Association pour le droit à mourir dans la dignité (ADMD) qui rêve de quitter l'Assemblée en ayant réussi à faire passer « sa » loi ».

Emmanuel Macron a menacé Gérard Larcher de soumettre la fin de vie à référendum si le texte n'était pas adopté.

Le référendum serait un outil des plus inadaptés au regard de cette loi.

La loi duo Claeys-Léonetti est bonne mais trop peu appliquée.

Avant de faire mourir, il existe les soins palliatifs.

Il existe deux services de soins palliatifs en Deux-Sèvres et une équipe mobile.

Beaucoup de départements n'en ont pas. Quarante départements en sont dépourvus.

Où se trouve l'égalité de traitement dans le soin ?

Au Canada, en Belgique, en Suisse, l'euthanasie est en augmentation ; les services de soins palliatifs existent-ils dans ces pays ?

Différence entre phase terminale d'un cancer ou d'une maladie de Parkinson. Phase terminale d'un cancer peut signifier la mort à brève échéance alors qu'on peut vivre longtemps avec Parkinson.

Il existe l'hospitalisation à domicile avec une équipe mobile de soins palliatifs qui permet au malade de rester chez lui et à la famille d'avoir un soutien.

Puis, quand ce n'est plus possible, il y a l'hospitalisation en service de soins palliatifs avec des soignants à l'écoute et compétents.

Les internes sont très sensibles à cette proposition de loi et on peut craindre un découragement des vocations, et cela dans une période où la France manque de médecins et peine à trouver des solutions au problème des déserts médicaux.

Pour un médecin, ce n'est pas glorieux de pratiquer l'euthanasie. Mais certains pensent que donner la mort est un soin.

Dans le n° 4199, nous avons tous apprécié l'analyse des journalistes reprenant les idées reçues et y apportant leur éclairage.

Juste après, l'article avec Dominique Reynié, politiste « Le débat n'a pas eu lieu » il insiste pour préciser qu'il faut laisser le temps de la réflexion pour se positionner. Cet article est placé au bon endroit.

Le fait de reprendre tous ces articles, souligne que les journalistes de la Vie ne font pas n'importe quoi et nous accompagnent pour étoffer notre réflexion. Ces articles sont la suite de ceux produits l'été dernier sur lesquels nous avons échangé en octobre.

Pour tous c'était intéressant de poursuivre et enrichir notre réflexion avec les articles du début de l'année.

Qu'entend-on par « souffrances insupportables » ?

Il faut distinguer la souffrance physique de la souffrance morale.

Maintenant, quand mon médecin me dit « que puis-je faire pour vous ?

C'est un médecin pour me guérir ou pour me tuer ? L. constate que l'approche et la prise en charge médicale a évolué au cours de son parcours de soin.

A un certain stade, on ne peut plus rien faire pour la maladie, mais on peut encore pour le malade.

La parole, l'écoute etc...

L'évaluation de la douleur, pas facile de la faire avec une réglette (de 1 à 10), mais aussi parfois le corps parle.

Il faut aussi prendre en compte les aidants et les accompagnants ; pour ces derniers, c'est douloureux de voir un proche se dégrader, mais est ce que le malade en a la même perception ?

Ce sujet reste un intérêt pour notre génération confrontée à la maladie, la vieillesse la mort, mais ce n'est pas une préoccupation pour les plus jeunes.

Ce que cette loi va modifier :

Plein de lois vont être modifiées, « cette loi est un tournant dans notre société qui créera d'autres problèmes » :

- Economiques : Sécu ?

- Judiciaires

- Personnes âgées, personnes handicapées ?

Tout ce qui est possible est-il vraiment souhaitable ! En France il n'y a pas de voix morales pour porter ce sujet.

La loi sur le grand âge, sur la dépendance est sans cesse repoussée.

Dans certains EHPAD un grand nombre de bénévoles participent à l'animation, c'est grâce à eux que l'animatrice peut programmer un grand nombre d'activités, sinon ce serait impossible.

Et maintenant ?

Comment intéresser le grand public ?

Créer des espaces de débat ?

En parler permet de se préparer lorsqu'on sera confronté.

Proposition d'inviter le Docteur Cyril Hazif-Thomas suite à l'article « Pour une bioéthique citoyenne »

Il existe à Poitiers un comité de Bioéthique animé par le Professeur André Gil.

De quoi veut-on parler ?

- De la fin de Vie ?
- De la Bioéthique (PMA...etc.) ?

On se laisse du temps pour ce projet éventuel.

Coups de cœur :

- Ensemble des articles qui ont permis de cheminer
- Interview de Dominique Reynié : « Le débat n'a pas eu lieu »

Prochaine rencontre le lundi 20 avril 17h 19h